

Charte d'utilisation des outils numériques

à l'attention des élèves et des parents

I. Preamble

La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans un objectif pédagogique et éducatif.

La présente Charte précise la législation, les règles de bon usage de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'école que l'Institut et l'utilisateur s'engagent à respecter.

Cette charte vient en annexe du règlement d'ordre intérieur de l'école, et devra être respectée par tout utilisateur.

II. Le cadre légal

Il s'agira en toutes circonstances de ne pas porter atteinte aux valeurs fondamentales de l'Ecole, en particulier les principes de neutralité politique et commerciale

En outre, et sans que cette liste soit exhaustive, on veillera à respecter :

- La vie privée des personnes
- Les règles préservant la propriété intellectuelle
- L'intégrité physique et morale des élèves, parents et membres du personnel.

L'Ecole s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et à ne pas porter atteinte à l'intégrité de la personne humaine et du citoyen, notamment à réprimer l'apologie des crimes contre l'humanité, l'incitation à la haine raciale ainsi que la pornographie enfantine.

Elle s'engage à informer promptement l'autorité publique des activités illicites qu'elle pourrait constater dans l'utilisation des services.

III. Définition de l'utilisateur

Est considérée comme utilisateur, toute personne ayant accès aux équipements informatiques de l'école. Il s'agit concrètement des élèves et de leurs parents, des membres de l'équipe éducative et des partenaires de l'école.

IV. Les outils numériques en général

Avoir accès à un monde de ressources technologiques (réseau, comptes scolaires, tablettes, PC portables et Chromebooks de l'école) est une chance qui s'accompagne de responsabilités. Cette charte constitue la garantie que cette technologie reste pérenne et fonctionnelle quand chacun d'entre nous en aura besoin.

L'introduction de la technologie en classe permet notamment :

- La mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques (différenciation, aménagements raisonnables, évaluation formative, rétroactions immédiates et plus fréquentes, enfin, regard distancié et critique)
- L'engagement de l'élève dans des activités de production et, nous l'espérons, l'augmentation de la motivation comme de la créativité.
- Le développement des compétences du 21^{ème} siècle: la pensée critique, la communication, la collaboration, la créativité et la résolution de problèmes complexes.
- Une alphabétisation numérique conforme aux directives du Pacte d'Excellence.

Ces ressources numériques font partie, au même titre que les livres par exemple, des outils pédagogiques dont il est important que chacun dispose pour participer pleinement aux apprentissages en classe. Nous attendons toutefois des élèves qu'ils adoptent un comportement citoyen, que ce soit sur la plateforme SMARTSCHOOL ou avec les outils mis à leur disposition.

V. Usages

Notre école est propriétaire de toute une série d'ordinateurs portables et fixes (dans des classes cyber), de Chromebooks (ordinateurs portables avec écran tactile) et de tablettes tactiles. Tous ces outils mis à disposition par l'école devront toujours être utilisés de façon conforme aux missions que cette dernière (s') assigne.

● Matériel de l'école

Chaque élève utilisera avec soin ce matériel lorsque l'enseignant considérera que cet outil apporte une plus-value pédagogique.

Ce matériel reste la propriété de l'école, laquelle peut limiter l'utilisation de la machine à un élève qui ne respecterait pas ce matériel ou en ferait un usage inapproprié.

Toute tentative malveillante d'abîmer ou de détruire le matériel technologique est strictement interdite. Ces dégradations seront poursuivies de sanctions disciplinaires.

● Réseau Internet et protection des données personnelles

Pour éviter toute dérive, les utilisateurs du réseau internet doivent respecter les règles suivantes :

○ Les utilisateurs doivent respecter les données personnelles des autres utilisateurs. Concrètement, chacun :

- doit garder son mot de passe secret
- ne peut en aucun cas utiliser le compte et le mot de passe de quelqu'un d'autre (usurpation d'identité)
- ne peut envoyer d'emails ni créer de documents au nom de quelqu'un d'autre (usurpation d'identité)
- ne peut lire, supprimer, copier, modifier les emails ou autres documents d'autres utilisateurs sans leur permission

○ Toute tentative malveillante d'abîmer ou de détruire les données d'un autre utilisateur ou d'une institution connectée à Internet (hacking) est strictement interdite.

○ Les élèves sont responsables des emails qui sont envoyés en leur nom ou des publications et fichiers qu'ils déposent, en leur nom ou sous pseudonymat, sur les réseaux sociaux ou les drives partagés. Les contenus dénigrants, obscènes ou plus généralement inappropriés, en particulier s'ils participent d'une forme de harcèlement (dénigrement, diffamation, calomnie, exclusion, outing, ...), sont strictement interdits et passibles de sanctions. Comment savoir si un contenu est approprié ou pas quand j'ai un doute ? Me demander si je serais à l'aise que ce contenu soit partagé en mon nom avec mon professeur ou mes parents.

○ Les utilisateurs ne sont pas autorisés à télécharger ou diffuser des images, des vidéos inappropriées sur leur compte ou sur la machine qui est mise à leur disposition par l'école. Quiconque reçoit une image inappropriée est tenu d'en informer un membre de l'équipe éducative.

- o Capturer à son insu l'image et/ou la voix d'un tiers, saisir une image inappropriée d'un tiers ou de soi-même et les partager est contraire à la législation belge et passible de poursuites disciplinaires et judiciaires.
- o Par ailleurs, les utilisateurs ne peuvent pas utiliser les ressources techniques mises à leur disposition (PC, Chromebook, tablette, réseau, ...) pour des activités illégales. En outre, le téléchargement de musique, de vidéos et de logiciels depuis Internet n'est pas autorisé durant les heures scolaires sauf avec l'autorisation de l'enseignant.
- o Les utilisateurs s'interdisent toute forme de publicité liée à des produits ou des services commerciaux.
- o La citoyenneté numérique ne concerne pas que le respect de l'Autre.
- o Les élèves doivent être attentifs aux signes d'addiction à Internet, tels que le fait de perdre contact avec sa famille, ses amis ou encore de délaissé son travail scolaire pour participer à des activités en ligne. Si tel devait être le cas, les étudiants concernés ne doivent pas hésiter à demander de l'aide à l'école. Celle-ci peut participer à la gestion de ce problème par la mise en place d'une politique de connexion adaptée....
- o Les temps de récréation ne peuvent se transformer en espaces asservis aux supports technologiques.
- o Il est interdit de recharger les appareils personnels (ordinateurs, GSM, ...) dans les bâtiments de l'école.

● Conservation des données

- o Tout utilisateur peut ajouter sur son compte (ou partage) des données pour autant que ces données (images, documents) soient conformes au respect de tout un chacun.
- o Quand un utilisateur quitte l'école, la récupération de ses données est de sa propre responsabilité; toute perte de celles-ci n'engage pas la responsabilité de l'école.

VI. Plateforme SMARTSCHOOL

1. ACCÈS

L'accès à Smartschool et ses différents modules est privé, personnel et sécurisé.

Smartschool est un outil de travail, dès lors il est attendu de chaque élève qu'il se **connecte à son profil au moins une fois par jour** en semaine entre 7.30 et 18.00 (sauf pendant les week-ends, jours fériés et congés).

Chaque utilisateur est responsable de son accès. Il lui incombe de ne pas donner accès à une tierce partie, de manière volontaire (distribution du mot de passe, mise à disposition de la session ouverte,...) ou involontaire (session laissée ouverte sans surveillance,...).

Lors du premier accès à la plateforme valleebailly.smartschool.be chaque utilisateur doit créer, enregistrer et valider un mot de passe personnel. Ce mot de passe n'est connu que de lui seul et doit être retenu pour les futures connexions. Le règlement interne de Smartschool/Smart-bit doit être lu, compris et accepté sous peine de n'avoir qu'un accès limité ou pas d'accès à la plateforme. L'enregistrement et la confirmation de l'adresse email de récupération est obligatoire. La récupération du mot de passe en cas d'oubli, doit se faire via la fonction « Mot de passe oublié ? » disponible uniquement sur la page de connexion à la plateforme via un navigateur internet (cette fonction n'est pas disponible via l'application Smartschool).

Les profils « élève », « parent » et autres comptes secondaires liés aux élèves peuvent utiliser une simple sécurisation puisqu'ils ne possèdent pas de droits de gestion.

En cas de piratage d'un compte smartschool (utilisation par une tierce personne, changement du mot de passe non voulu,...), l'administrateur doit être immédiatement prévenu. Le compte sera désactivé et les dommages évalués avant réactivation.

En cas de problème (inactivation, piratage,...) de la boîte email personnelle de l'utilisateur, permettant entre autres la récupération du mot de passe et les notifications, l'adresse email doit être changée immédiatement dans le profil de l'utilisateur. Cette opération peut être menée par l'administrateur smartschool ou par l'utilisateur via son profil. Dans tous les cas, l'administrateur smartschool doit en être avisé.

2. NOTIFICATIONS

Chaque utilisateur gère ses notifications selon ses préférences.

Toutes les modifications qui concernent l'utilisateur peuvent lui parvenir via des notifications sur le site <https://valleebailly.smartschool.be>, via des notifications « push » sur l'appareil (smartphone ou tablette) où l'application smartschool est installée, via email sur sa boîte (adresse email encodée et validée dans le profil de l'utilisateur). Les canaux et heures de notification sont définis par l'utilisateur.

Il est par contre nécessaire que les parents et les élèves se tiennent au courant des informations qui transitent dans smartschool.

En cas de désactivation des notifications, l'utilisateur s'engage donc à consulter les modules et messages qui le concernent.

La désactivation des notifications ne libère pas l'utilisateur de ses devoirs et responsabilités.

3. INFORMATION

Toutes les informations concernant l'école seront envoyées par la plateforme smartschool. Les parents et élèves auront accès aux intentions pédagogiques, aux résultats des évaluations via Skore, aux communications de la Direction et des enseignants via la messagerie, au dossier disciplinaire de leur enfant, aux absences, ... Chacun s'engage donc à prendre connaissance de ces informations via smartschool. Il est à noter que les comptes des élèves et des parents n'ont pas accès aux mêmes informations. Il est, par exemple, impossible de prendre un rendez-vous pour la réunion de parents (qui se fait uniquement via la plateforme) à partir d'un compte élève.

VII. Virage numérique

- Les élèves sont responsables de leur propre PC acheté dans le cadre du projet « Virage numérique.
- Le PC personnel doit être chargé à domicile et ne pourra pas être rechargé à l'école.
- Les mêmes règles d'utilisation que pour le reste du matériel informatique de l'école sont applicables.
- Les PC seront utilisés lorsque le professeur en fera la demande. Si l'élève souhaite utiliser son PC dans le cadre d'aménagements raisonnables, le dossier d'A.R. devra en faire mention et sera envoyé à Mme Bertrand pour être diffusé auprès des enseignants.
- Le PC fera donc partie du matériel pédagogique de l'élève tout comme les manuels utilisés dans certains cours.
-

VIII. Droit à la déconnexion

Chacun a droit à un temps de déconnexion. Ce temps s'étale de 18.00 à 7.30 en semaine et du vendredi 18.00 au lundi 7.30 pour le week-end. La déconnexion est totale les jours fériés et pendant les congés. Cela signifie que les mails peuvent être envoyés dans ces délais mais qu'aucune réponse ne devra être attendue. Un temps de lecture et de réponse raisonnable (48 heures ouvrées) est attendu de chacun en dehors des plages de déconnexion, si nécessaire.

IX. Publicité de la Charte

La présente Charte est disponible sur :

- o Smartschool
- o En version papier reçu lors de l'inscription à l'école ou sur simple demande au secrétariat

X. Adhésion à la Charte

L'adhésion à la présente charte découle, pour tous les utilisateurs, de leur adhésion à un règlement qui leur est propre :

- o Pour les élèves et leurs parents : le règlement d'ordre intérieur